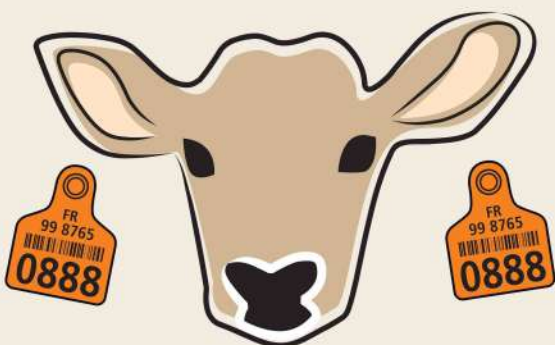
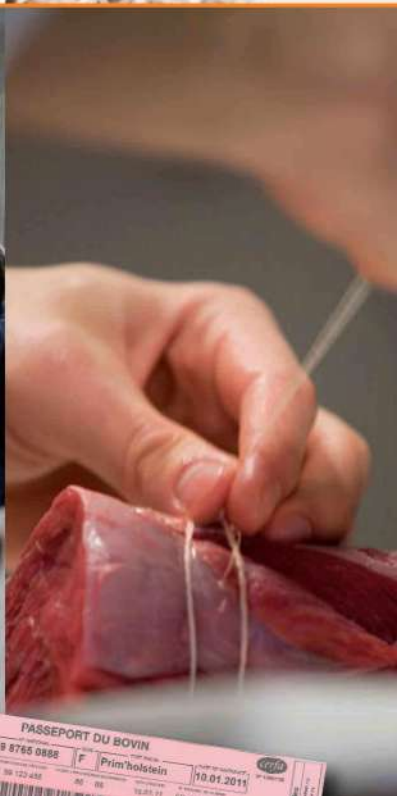


IDENTIFICATION BOVINE

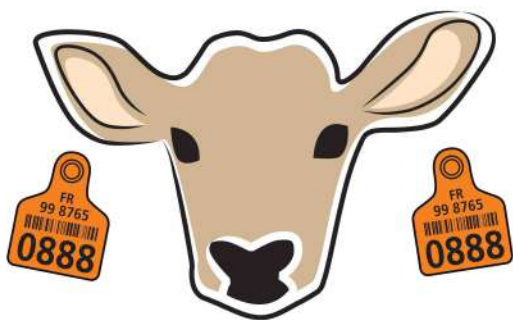


L'identification et la traçabilité des bovins

L'éleveur est le premier maillon de l'identification et de la traçabilité des bovins.



Je pose deux boucles à la naissance



Possibilité 1 : pose de 2 boucles **conventionnelles**



Possibilité 2 : pose d'une boucle conventionnelle à l'oreille droite et d'une boucle **électronique** à l'oreille gauche

COMMENT POSER LES BOUCLES ?



ÉTAPE 1 :

J'utilise la pince adaptée au modèle de boucle. Je vérifie que les parties ont le même numéro. J'insère la partie femelle (grand support) de la boucle dans la pince.



ÉTAPE 2 :

Je positionne la partie mâle (petit support) de la boucle sur le pointeau en poussant à fond.

Je vérifie la bonne position de la boucle sur la pince en refermant légèrement cette dernière afin de m'assurer que la partie mâle et la partie femelle sont bien en face l'une de l'autre.



ÉTAPE 3 :

J'immobilise l'animal. Je positionne la boucle au centre de l'oreille, partie femelle placée à l'intérieur de l'oreille.

Je ferme la pince d'un coup sec en appuyant à fond.



ÉTAPE 4 :

La partie mâle est placée derrière l'oreille.

Je pose la seconde boucle avec le même numéro.

OÙ POSER LES BOUCLES ?



Poses incorrectes



POUR UNE BONNE TENUE DE BOUCLES :

- J'utilise une pince et un pointeau adaptés à la boucle.
- Je pose la boucle comme indiqué.
- J'évite tout ce qui favorise la perte de boucles comme les ficelles.



MES OBLIGATIONS

POUR UNE NAISSANCE

- ▶ J'anticipe la commande de boucles pour identifier mes veaux
- ▶ Je commande des boucles au maximum pour une année
- ▶ J'utilise en priorité les boucles de la campagne précédente
- ▶ Je pose les boucles, puis je notifie la naissance dans les 7 jours

PERTE D'UNE BOUCLE

- ▶ Je commande la boucle perdue dès le constat
- ▶ Je la pose à réception

PERTE DE DEUX BOUCLES

- ▶ Je commande les 2 boucles en même temps
- ▶ Un agent identificateur viendra régulariser la situation

J'enregistre et je notifie à l'EdE les naissances, les entrées, les sorties

QUE FAUT-IL ENREGISTRER ?

MES OBLIGATIONS

Je signale tout changement dans mes coordonnées

J'adresse l'exemplaire à retourner à l'adresse précisée ici

J'enregistre les naissances, les entrées, les sorties et les mort-nés. Je notifie à l'EdE sous 7 jours

Coordonnées du détenteur : **ceffa** N° 10628-02

EXPL : 99I23456
GABC DE LA FORET
La Foret
99 999 SAINT LAVILLE

Etablissement Départemental de l'Elevage N° folio : I27

Retourner cet exemplaire à :
ÉTABLISSEMENT DE L'ÉLEVAGE
4, Place de la Mairie
99 999 SAINT LAVILLE

DOCUMENT DE NOTIFICATION - REGISTRE BOVIN

NAISSANCES

numéro national d'identification attribué au veau	nom (facultatif)	sexe	(4) type racial	date de naissance			numéro national d'identification de la mère	numéro national d'identification du père	partie réservée aux adhérents Etat Civil Bovin							
				père	mère	sujet			jour	mois	année	(6) transport embryonnaire	(7) conditions de naissance	(8) ancrage	(9) jurisme	(10) date de la main
FR 9987650888		F	666661001	11	FR 9912345678	FR 9912345679										
FR 9987650889		M	3866391101	11	FR 9912345680	FR 9912345681										
FR 9987650890		M	3838381201	11	FR 9912345684	FR 9912345683										

ENTRÉES ET SORTIES

numéro national d'identification attribué au veau	nom (facultatif)	sexe	(4) type racial	date de naissance	Date Entrée / Sortie		N° d'exploitant ou nom et adresse du vendeur ou de l'acheteur			
					jour	mois		année		
FR 99876508678		M	38383827	0509	FR 99123456	09	01	11	A	SCEA de la Montagne (99)
FR 99876508611						09	01	11		E Négoce Duchemin 99876508
FR 99876508668						11	01	11		M Equissage Pignon

Exemplaire à retourner

Date et signature : le 13/01/2011

Zone réservée aux adhérents du dispositif de certification de la parenté.

Informations à renseigner pour une naissance :

- Pour la mère, indiquer le numéro national de la mère porteuse
- Pour le père, numéro national du taureau ou la mention « IA » si le veau est issu d'une Insémination Artificielle, ou « NSP » si vous Ne Savez Pas.

Informations à renseigner pour une entrée (ou une sortie). Indiquez la date réelle du mouvement et la provenance (ou la destination) de l'animal.

COMMENT NOTIFIER A L'EDE ?



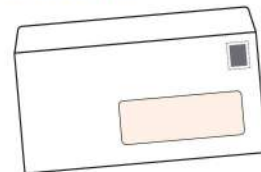
Par internet



Avec un logiciel éleveur



Par courrier



LA NOTIFICATION PAR INTERNET OU AVEC UN LOGICIEL ME PERMET DE :

- Notifier rapidement (pas de délais postaux)
- Réduire les coûts de l'identification
- Limiter les erreurs

À l'entrée et à la sortie d'un animal je réalise ces opérations



À L'ENTRÉE D'UN ANIMAL

- Je vérifie que l'animal a deux boucles conformes
- Je m'assure que le passeport correspond à l'animal (y compris l'attestation sanitaire)
- Je signale toute différence à l'EdE
- J'enregistre l'entrée
- Je notifie l'entrée à l'EdE dans les 7 jours
- J'applique les règles sanitaires en vigueur (attestation sanitaire, quarantaine, contrôle à l'introduction...)

À LA SORTIE D'UN ANIMAL

- Je vérifie la présence de deux boucles conformes sur l'animal
- J'inscris sur le passeport correspondant à l'animal, la date de sortie à côté de la date d'entrée
- Je transmets au nouveau détenteur le passeport de l'animal (y compris l'attestation sanitaire)
- J'enregistre la sortie
- Je notifie la sortie de l'animal à l'EdE dans les 7 jours
- J'applique aussi les règles sanitaires en vigueur (inscription de la date de sortie sur l'attestation sanitaire, signature...)

Je gère les documents

PASSEPORT

Dès réception :

- Je vérifie les informations éditées sur le passeport
- Je colle l'attestation sanitaire sur le passeport
- Je classe le passeport

Suite à une entrée :

- Je vérifie la cohérence entre l'animal et le passeport
- Je retourne l'attestation sanitaire en respectant les règles sanitaires applicables
- Je colle la nouvelle attestation sanitaire sur le passeport et je classe le passeport



LIVRE DES BOVINS

Chaque année, l'EdE m'adresse le livre des bovins. Il reprend toutes les informations que l'EdE a enregistrées pour mon exploitation. Je dois vérifier les informations éditées et signaler toute erreur dans les 7 jours.

REGISTRE DES BOVINS

- Il est constitué :
- du double des notifications
 - du livre des bovins



L'Établissement de l'Élevage (EdE) est à votre service. Il vous informe et vous conseille sur l'identification des animaux. Contactez-le en cas de difficulté ou d'anomalie.

MES OBLIGATIONS

- ▶ Chaque bovin doit avoir un passeport présent (sauf veau né récemment). Sinon je demande un duplicata à l'EdE
- ▶ Chaque passeport présent doit correspondre à un bovin présent. Sinon, je le renvoie à l'EdE
- ▶ Je retourne à l'EdE un passeport pour lequel j'ai constaté une anomalie

MES OBLIGATIONS

- ▶ Rappel : je notifie dans les 7 jours les informations à l'EdE
- ▶ Je conserve le registre des bovins pendant trois ans au minimum, en plus de l'année en cours